Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901516-20251218-DPPE250706-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025
Date de convocation : 11 décembre 2025	Président : Jean-Paul VERMOT.
Question : DPPE n° 25-07-06	Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Patrick GAMBACHE ; Catherine TRÉANTON ; Yvon LAURANS ; Nathalie BARNET ; André LAURENT ; Valérie SCATTOLIN ; Frédéric L'AMINOT ; Laëtitia ABILY ; Jérôme PLOUZEN ; Ismaël DUPONT ; Marie-Françoise MADEC ; Ahamada ZOUBEIRI ; Elise KÉRÉBEL ; Katell SALAZAR ; Ludivine LE MEN ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Ali AZZALA ; Anne-Yvonne GÉRÉEC ; Jolan FAUCHEUR ; Eugène DAVILLERS-CARADEC ; Jean-Charles POULIQUEN ; Georges AURÉGAN ; Alain DANIELLOU , Fabrice BELLEC.
Rapporteur : Catherine TREANTON	
Nombre de conseillers en exercice : 33	
Nombre de conseillers présents : 27	
Nombre de conseillers votants : 33	Ont donné procuration : Françoise QUÉINNEC à André LAURENT ; Patricia STÉPHAN à Valérie SCATTOLIN ; Henri-Merlin GABA ENGABA à Jean-Paul VERMOT ; Marie GALLOUÉDEC à Ismaël DUPONT ; Sabine DUVAL-ARNOULD à Georges AURÉGAN ; Thomas DE ROUX à Jean-Charles POULIQUEN.
Nombre de suffrages exprimés : 33	
Nombre de voix : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0	Secrétaire de séance : André LAURENT

> ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRÈCHE COLLECTIVE « À PETITS PAS » – PÔLE PETITE ENFANCE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article 8 du titre IV du Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;

Vu la délibération DPPE n° 23-05-02 du 28 septembre 2023 modifiant et adoptant le règlement de fonctionnement de la crèche collective « À petits pas » ;

Vu l'avis favorable du conseil social territorial en date du 09 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Affaires Générales et Financières en date du 9 décembre 2025 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des ajustements au règlement de fonctionnement afin de suivre l'évolution réglementaire de la structure ;

Considérant le projet de règlement de fonctionnement actualisé ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901516-20251218-DPPE250706-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité :

- Article 1 : adoptent les modifications du règlement intérieur de la crèche collective « À petits pas », comme suit :
  - Article 1.5 : jours et heures d'ouverture - la crèche collective ferme à 18h30 au lieu de 19h ;
  - Article 5.3 : horaires et conditions d'arrivée et de départ des enfants - il est préconisé d'arriver à 9h30 au lieu de 10h et de venir chercher son enfant après 16h au lieu de 15h et au plus tard à 18h20 pour un temps de transmission avec l'équipe ;
  - Article 7.2 : réservations en accueil régulier et horaires réguliers - les parents effectuent les réservations conformes au contrat, pour l'année, et communiquent via l'espace citoyen les absences prévues de l'enfant avant le 18 du mois précédent. En accueil régulier et horaires variables, les parents doivent impérativement effectuer les réservations sur l'espace citoyen avant le 18 du mois précédent. Le délai de prévenance de 3 jours ouvrés pour annulation a été supprimé sauf dans le cas de l'accueil occasionnel précisé dans l'article 8.3-2 ;

- Article 2 : autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent règlement modifié ;

- Article 3 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Le secrétaire de séance,

André LAURENT

Le Maire,

VILLE DE MORLAIX FINISTÈRE

Jean-Paul VERMOT